



Lo Dzornal dè Bellèntrou



Bulletin municipal de la commune de Bellentre
Janvier à avril 2013

mairie.bellentre@wanadoo.fr
www.bellentre.fr

SOMMAIRE

- Les 40 ans de la station
- Visite du Préfet
- Le Club des Sports
- Finances communales
- Compte-rendus du CM du 14 janvier 2013
- Infos communales
- Les Ecoles
- La Revue de presse de JL Girod
- Compte-rendus du CM du 11 février 2013 du 18 mars 2013
- Les infos locales
- Les Services Municipaux
- Travaux et investissements 2012
- L'Espace Paradisio
- Le Cinéma
- Carte résident et carte d'hôte
- Infos utiles
- Des nouvelles de Françoise et Yann Allain
- La saison des Morilles
- Etre jeune et savoir le rester

Un ouvrage a été édité à l'occasion des 40 ans de la station. Il est en vente dans la commune (Epicierie de Bellentre, La Cascade à Montchavin, Les Belles Feuilles aux Coches ...) ainsi que dans tous les points presse de la Tarentaise.



Prochaine réunion du Conseil Municipal le lundi 6 mai 2013 à 20h



Montchavin Les Coches

une station la Plagne/Paradiski

1972  40 ans  2012

Il y a un peu plus de 40 ans, Montchavin, petit village d'habitations vivant essentiellement de l'agriculture, subissait cruellement les effets de l'exode rural. Au début des années 70, on dénombrait à peine 12 habitants. Pour sauver le village d'une fin certaine, Auguste Mudry, le Maire, et la commune de Bellentre, prirent à leur compte la maîtrise d'ouvrage de la station de Montchavin, qui sera ainsi reliée au domaine skiable de la Plagne.

Succès plein puisque moins de 10 ans plus tard il fallait penser à l'extension de Montchavin. C'est ainsi que la station des Coches vit le jour au début des années 80. Aujourd'hui Montchavin-Les Coches propose aux touristes 10 000 lits en hébergements de toutes sortes et s'est imposée comme la plus grande des stations villages au sein de la Plagne.

Cette année, la station a donc célébré son 40^{ème} anniversaire les 17 janvier et 13 février.

Le 17 janvier, de nombreux courageux s'étaient réunis malgré le froid vif, pour une visite du village commentée et expliquée par Sylvie Gotteland, guide conférencière de la fondation FACIM.

Cette visite s'est poursuivie dans la Salle Auguste Mudry par une conférence débat avec certains des « pionniers » de la station comme Michel Bezançon (architecte et aménageur de Montchavin-Les Coches), Henri Béguin (un des premiers directeurs de l'Office de Tourisme) et Gilbert Vivet-Gros. Rencontre animée, où beaucoup de questions furent posées sur la création de la station de Montchavin-Les Coches.

A 19h00, rendez-vous était donné au cinéma de Montchavin, pour la présentation officielle du livre : « Bellentre, Montchavin-Les Coches, stations de la Plagne ».*

Se sont alors exprimés tour à tour, Anthony Favre (Maire de Bellentre), Auguste Picollet (Conseiller Général), Richard Broche (Président du SIGP), Michel Bezançon (architecte et aménageur de Montchavin-Les Coches) et Pascal Roman (Ecrivain).

Ce dernier a beaucoup insisté sur le travail de recherche minutieux fourni par Mesdames Eva Prata et Noëlle Girod, nécessaire à la réalisa-

tion de cet ouvrage. L'occasion était alors donnée à Anthony Favre de les récompenser pour ce travail par la remise de la médaille de la commune.

Une distinction également attribuée à Michel Delpeuch, un fidèle parmi les fidèles (aujourd'hui propriétaire à Montchavin), qui a connu le village en 1965, avant les débuts de la station, lorsqu'il était moniteur pour la colonie de vacances de la ville de Vitry-sur-Seine. Cette dernière établissait ses quartiers d'été aux Coches qui n'était alors qu'une "Montagnette".

La soirée se terminait de façon conviviale autour d'un buffet réunissant la plupart des protagonistes de l'histoire de la station.

* L'ouvrage "Bellentre, Montchavin-Les Coches, stations de la Plagne" est en vente à l'épicerie de Bellentre et dans les Maisons de la Presse de Montchavin et des Coches.





Le 13 février, à l'occasion de la Sainte Agathe (Sainte patronne de Montchavin), l'anniversaire de la station était célébré de façon plus festive. Dès la mi-journée, une exposition photo ** réalisée conjointement par l'office de Tourisme de Montchavin-Les Coches, Sylvie Gotteland (guide conférencière de la fondation FACIM) et de nombreux habitants de la commune, était proposée dans les rues de Montchavin sous la forme d'une dizaine de panneaux en bois, retraçant les 40 dernières années.

A 16h00, la fête commençait vraiment avec le défilé des élèves de l'école de Montchavin et leur Batucada endiablée, sous la direction de Sophie Chautard (École de Musique d'Aime) et de leur instituteur Ferdinand. Les apprentis musiciens ont déambulé dans les rues et se sont dirigés sur le front de neige, où le reste des animations.

Les spectateurs ont alors pu assister à un ski show, proposé par l'Ecole de Ski Français, retraçant l'histoire du ski et de ses techniques.

L'école de ski Evolution 2 proposait ensuite une initiation aux nouvelles glisses (Yooner, Snowscoot, Trikke, Snakegliss...), suivie par une démonstration de slalom par les jeunes du club des Sports de Montchavin-Les Coches.

Un apéritif concert à l'ambiance Folk Rock était ensuite offert autour du bar de glace des 40 ans, en attendant la descente aux flambeaux des moniteurs de ski de la station et du Club des Sports.

Dès leur arrivée sur le front de neige, l'Abbé Petit procédait à la bénédiction de leurs skis. La brioche offerte par le Club des Sports pouvait alors être dégustée, tout en assistant au spectacle pyrotechnique axé sur le thème des 40 ans de la station.

Suivant la tradition de la Sainte Agathe, la journée s'achevait en partageant la tartiflette dans une ambiance Rock Folk.



s'est déroulé

** L'exposition photo est en place jusqu'à la fin de la saison dans les rues de Montchavin.

Voir photos : crédit Philippe Gal/OTMLC





Visite à la Plagne ...

Au cours du mois de janvier, Monsieur le Préfet est venu à La Plagne accompagné du Directeur Départemental de la Sécurité Civile.

Les 4 maires du SIGP, le Directeur Général de la S.A.P. et le Directeur de la Sécurité du domaine skiable ont pu présenter le domaine skiable et les dispositifs de sécurité.



Gauthier de Tessières, membre de l'équipe de France de ski alpin s'entraîne à Montchavin

Les skieurs de l'Equipe de France ont l'habitude de s'entraîner dans différentes stations afin de connaître des conditions de neige et des types de terrains différents.

C'est ainsi que Gauthier de Tessières, membre de l'Equipe de France de ski Alpin dont la spécialité est le slalom géant est venu à Montchavin durant 2 jours.

Avec son entraîneur Stéphane Sorrel, il s'est entraîné sur le stade de la Buffette, en même temps que les groupes minimes

du Club des Sports de Montchavin, des Arcs et de la Plagne. Son entraîneur Stéphane confiait que la qualité de la neige et le profil du stade de la Buffette étaient excellent. Partager deux matinées avec un skieur de si haut niveau, qui a participé au Jeux Olympique de Turin en 2006 et de Vancouver en 2010, partager aussi le même slalom géant, apportaient beaucoup d'émulation et de motivation au sein du Club des Sports de Montchavin les Coches. Tous auraient espéré que ce temps de partage dure plus longtemps mais après ces 2 journées Gauthier repartait sur les courses de coupe du Monde.

2 semaines plus tard, le staff de l'équipe de France est à nouveau venu s'entraîner à Montchavin les Coches. Julien Lizeroux confirmait alors la qualité du stade de la Buffette, tant pour le profil de la pente que pour la qualité de la neige.

Jean Gotteland



I - BUDGET "EAU & ASSAINISSEMENT"

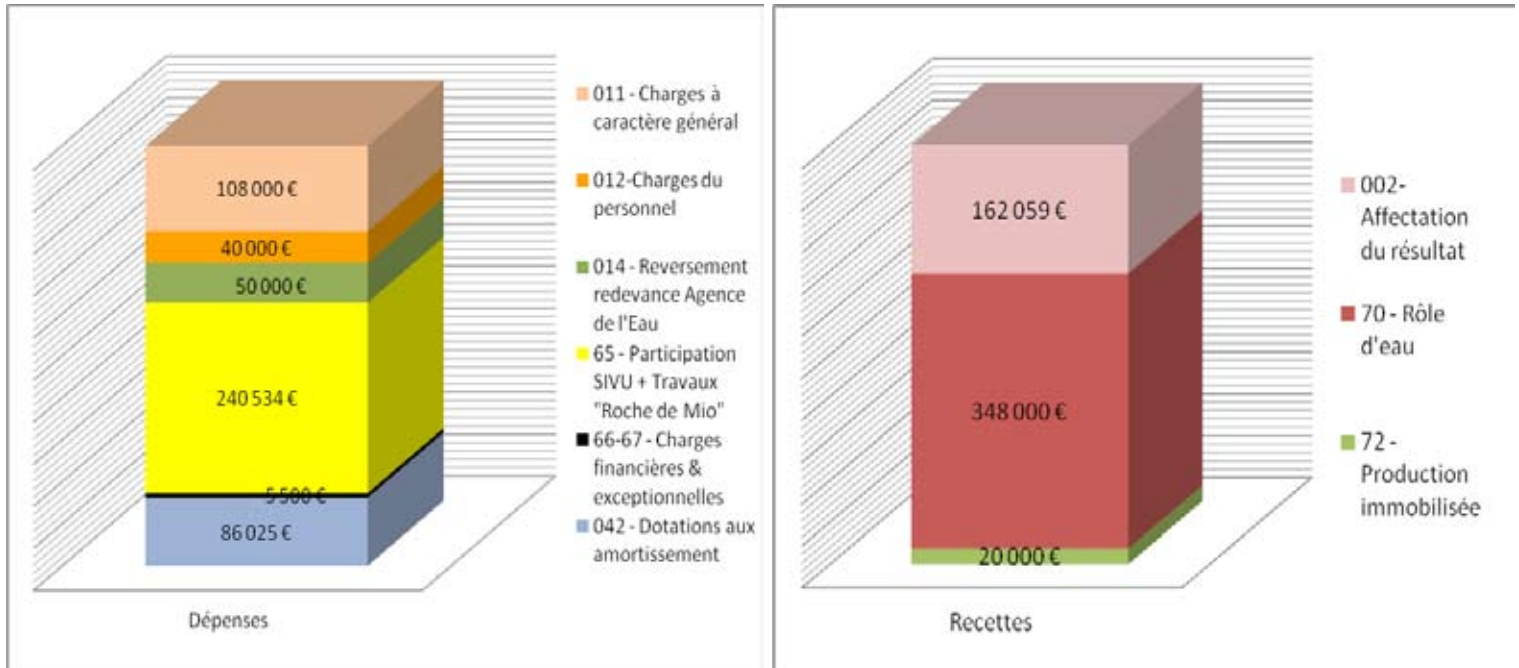
Compte administratif et compte de gestion 2012

	Exploitation	Investissement
Dépenses	332 835.53€	64 258.24€
Recettes	347 162.39€	81 931.70€
Résultat de l'exercice	14 326.86€	17 673.46€
Résultat 2011	147 731.75€	1 019 577.29€
Résultat de clôture	162 058.61€	1 037 250.75€
RAR au 31/12/2012		-18 000€
Résultat cumulé		1 019 250.75€
Affectation résultat d'exploitation	162 058.61€	0.00€

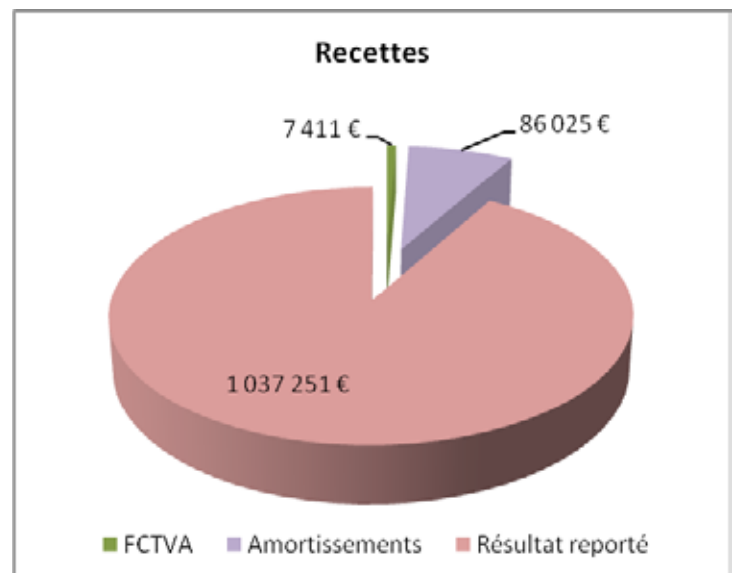
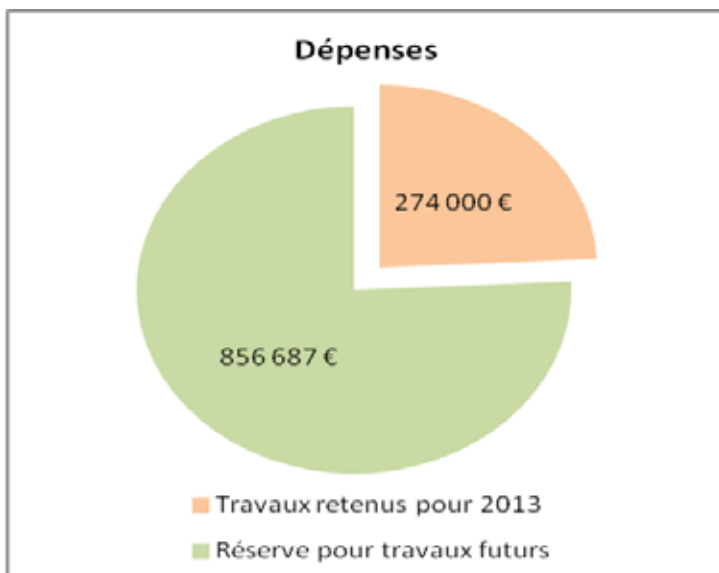


Budget primitif 2013

Section d'exploitation – 530 058.61€



Section d'investissement – 1 130 686.75€



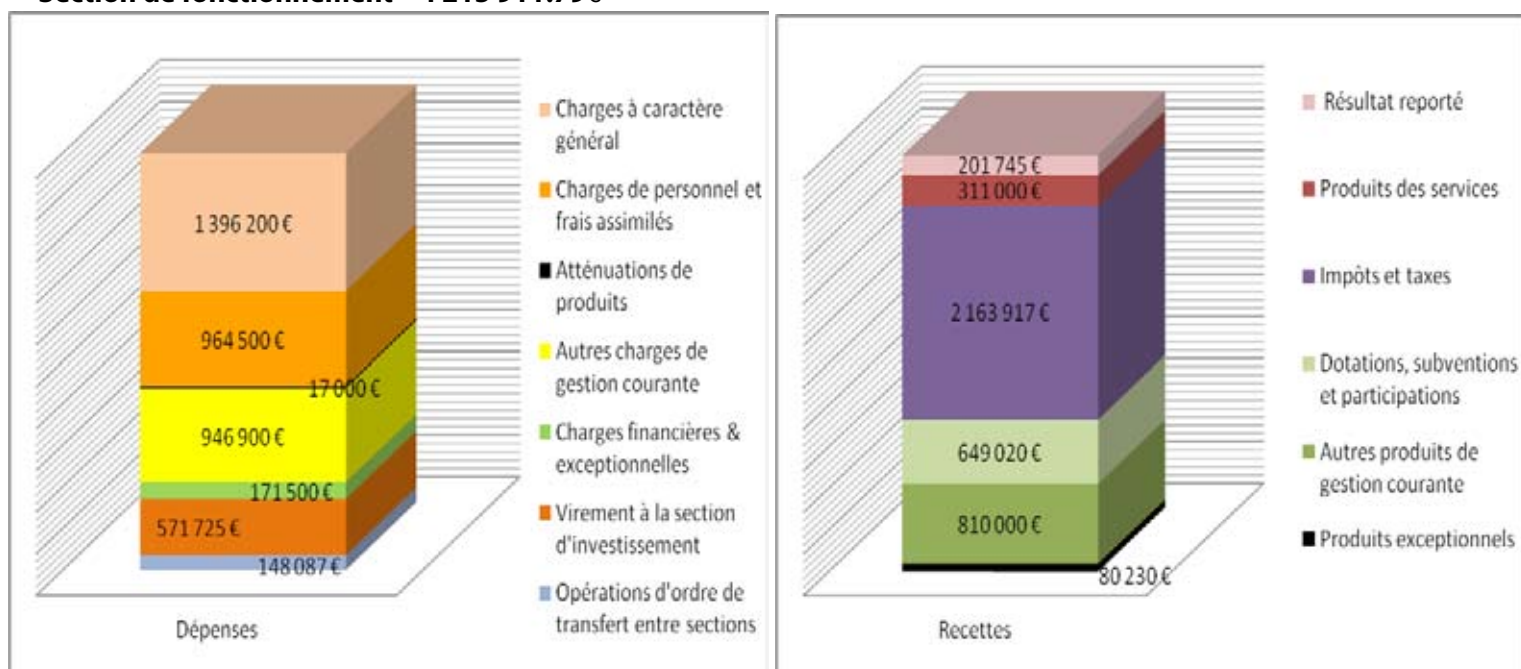
II - BUDGET PRINCIPAL

Compte administratif et compte de gestion 2012

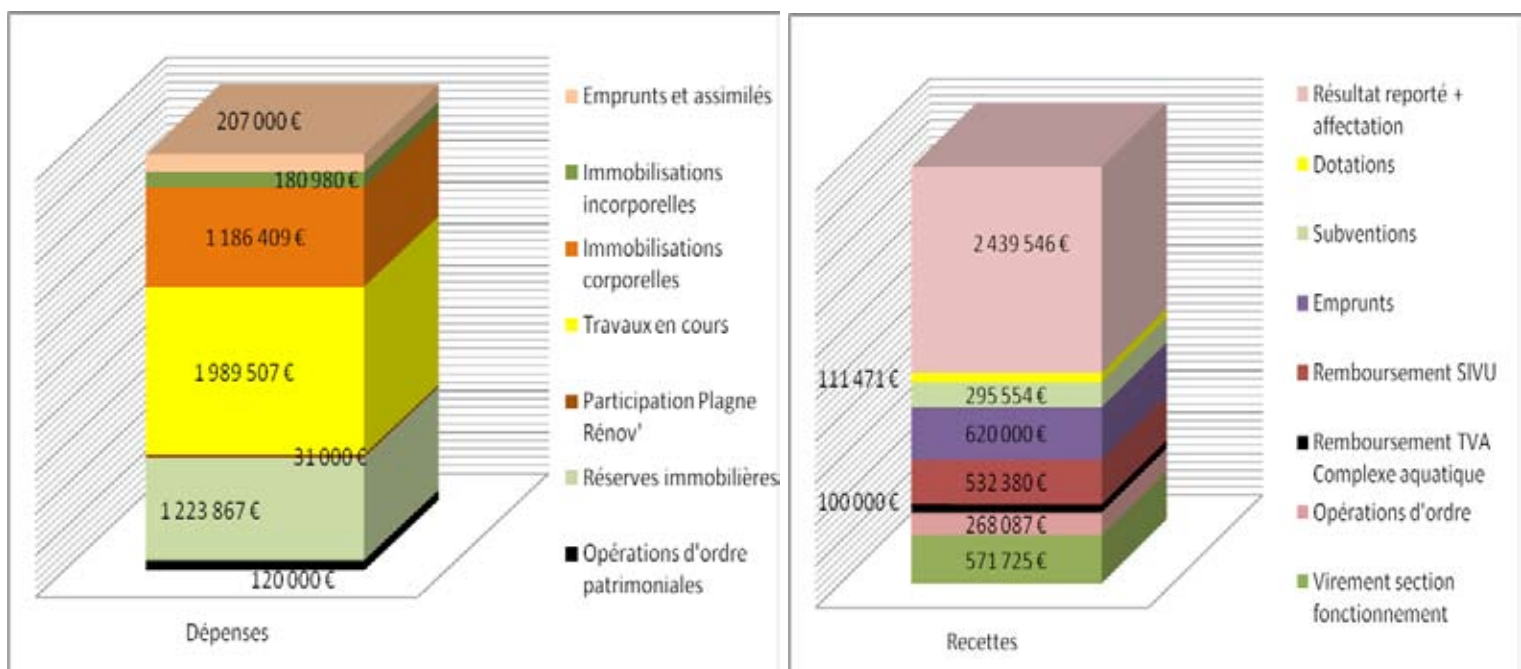
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	3 218 654.42€	4 363 780.28€
Recettes	4 116 092.32€	4 199 074.01€
Résultat de l'exercice	897 437.90€	-164 706.27€
Résultat 2011	1 232 123.58€	676 435.58€
Résultat de clôture	2 129 561.48 €	511 729.31€
RAR au 31/12/2012		-2 439 546.00€
Résultat cumulé		-1 927 816.69€
Affectation résultat fonctionnement	201 744.79€	1 927 816.69€

Budget primitif 2013

Section de fonctionnement – 4 215 911.79€



Section d'investissement – 4 938 762.79€



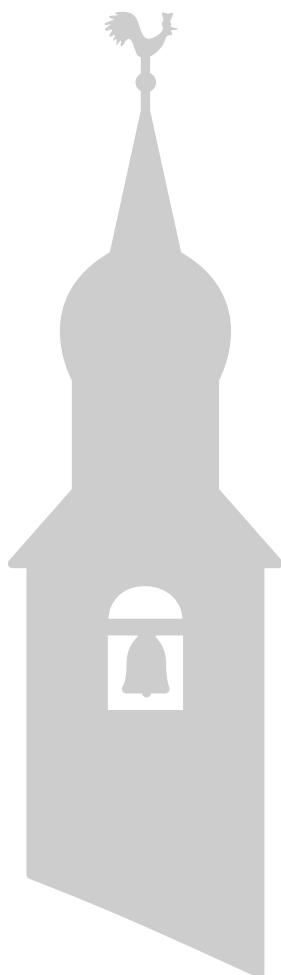
Projets d'équipement antérieurs reportés
2 472 542€TTC

Révision PLU
Acquisition terrains divers
Agrandissement cimetière
Molocks (Route des Chapelles)
Camion de déneigement
Participation à la construction de la caserne
des pompiers du secteur de 1^{er} appel
Complexe aquatique
Rénovation office du tourisme Montchavin
(étude)
Rénovation VVF Village à Montchavin

Nouveaux projets d'équipement 2013
884 354€ TTC

Acquisition terrains et aménagement

Travaux en forêt communale
Aménagement du cimetière
Molocks au Villard
Aménagement des sentiers (suite)
Acquisition et régularisation foncières
Aménagement Place des Carreaux (étude)



Travaux bâtiments

Aménagement cuisine salle des fêtes
Crépi sacristie église
Accessibilité pour handicapés
Rénovation office du tourisme (travaux)
2^{ème} tranche VVF Village

Travaux voirie et réseaux

Voirie (enrobé)
Extension éclairage public
Réseau d'eaux pluviales aux Coches
Aménagement placette chef-lieu
Pré-signalétique et signalisation routière
Installation d'un Lumiplan à MLC
Stade de slalom

Matériel/mobilier

Poteaux d'incendie
Équipement véhicules de déneigement
Ordinateurs école chef-lieu
Matériel divers complexe aquatique
Outillage divers atelier

Il est rappelé que la rénovation du village de vacances « L'Eterlou » est une opération blanche puisque le projet s'élevant à 1 800 000€HT, est subventionné par des financeurs publics (Région, Département, ANCV) et le solde est financé par deux emprunts souscrits par la commune mais remboursés annuellement par le gestionnaire VVF Villages.

Vote des taux des taxes locales directes

	Bases 2012	Taux 2012	Produit 2012	Bases 2013	Taux 2013	Produit 2013
Taxe d'Habitation	3 851 356	10.94 %	421 338€	4 031 000	11.21 %	451 875€
Taxe Foncier Bâti	3 743 237	9.94 %	372 078€	3 890 000	10.19 %	396 391€
Taxe Foncier Non Bâti	10 465	149.39 %	15 634€	10 600	153.12 %	16 231€
CFE	1 669 658	25.53 %	426 264€	1 737 000	26.17 %	454 573€
	9 274 716		1 235 314€	9 668 600		1 319 070€

III - BUDGET "BIENS du REVERS"

Compte administratif et compte de gestion 2012

Au 31 décembre 2012, la section de fonctionnement est excédentaire de 21 303€ et la section d'investissement est déficitaire de 1 728,22€, soit un excédent cumulé de **19 574,78€**.

Budget primitif 2013

Le budget primitif 2013 de la section de commune des Biens du Revers, s'équilibre en section de fonctionnement à 24 574.78€ et en section d'investissement à 16 605€.

IV - BUDGET "CINEMA de MONTCHAVIN"

Compte administratif et compte de gestion 2012

Monsieur le Maire précise que l'exploitation du cinéma en régie communale a démarré à l'ouverture de la station, en décembre 2012.

Budget primitif 2013

Le budget primitif 2013 du Cinéma de Montchavin s'équilibre en section de fonctionnement à 71 268.45€ et en section d'investissement à 70 547€.

Réunion du Conseil Municipal du 14 janvier 2013

Présents - MM Anthony FAVRE Maire, Bernard VILLIEN 2^{ème} adjoint, Roland RICHERMOZ 3^{ème} adjoint.

MM. Valérie FOUCAULT, Roger POUSSIN, Audrey MARCHAND-MAILLET, Jérôme CLEAZ, Patricia MARCHAND-MAILLET, Francis DANCRE, Conseillers Municipaux.

Absents excusés – MM. Jean-Paul DAVID, Yann ALLAIN, Robert DELEAGE, Marie-Suzanne GROETZINGER (pouvoir donné à Francis DANCRE), Michel SICARDI (pouvoir donné à Anthony FAVRE).

Absent – M. Michel GIROD

ADMINISTRATION GENERALE

❖ CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES ECOLES DE SKI

Monsieur le Maire expose que la commune, support de la station du domaine de la Grande Plagne et le SIGP, autorité organisatrice du domaine skiable de la Grande Plagne, ont été chargés d'assurer ou de faire assurer l'exécution de missions d'intérêt général en matière d'exploitation de domaine skiable, de sécurité, d'enseignement, d'animation et d'information. C'est ainsi que l'exploitant, la SAP, s'est vu confier la mission de construction et/ou d'exploitation des installations de remontées mécaniques et/ou pistes de ski, dans le cadre de divers contrats.

Afin de compléter ce dispositif, la nécessité d'un partenariat entre la commune, le SIGP et les différentes organisations de moniteurs de ski, s'avère incontournable, dans le but, notamment, de garantir un enseignement sportif suffisamment important et de qualité et de réaliser des missions d'intérêt général dont certaines ne peuvent être exécutées que d'une manière collective.

Ce mode de gestion collectif permet, en effet, aux organisations d'être acteurs dans le cadre d'animation selon des scénarios prédéfinis (ski-show, descente aux flambeaux en tenue uniforme ayant un impact visuel fort...).

Ces organisations peuvent répondre rapidement aux missions de secours (sondage lors d'une avalanche) par le biais d'une entraide mutuelle des moniteurs alors en enseignement. Enfin, ces organisations peuvent proposer simultanément des cours collectifs et des cours individuels et assurer un suivi avant et après les heures d'enseignement tout au long de la saison touristique par un roulement des permanences dans les espaces d'accueil prédéfinis et facilement accessibles au public.

PRECISE que le SIGP, lors de sa séance du 04 décembre 2012, a approuvé les projets de convention de partenariat quadripartite (SIGP, Communes, Ecoles et SAP), à conclure avec l'Ecole de ski français et Evolution 2, basées à Montchavin.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (11 voix) :

CONSIDERANT l'intérêt d'un tel partenariat entre le SIGP, les communes adhérentes, les écoles de ski implantées à Montchavin et la SAP ;

APPROUVE les projets de convention de partenariat quadripartite tels qu'ils lui ont été présentés et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Roger POUSSIN s'interroge sur la manière d'assurer le respect des conditions stipulées dans les conventions, notamment la bonne exécution des obligations mises à la charge des moniteurs.

Anthony FAVRE précise que le message est bien passé et que les organisations ont tout intérêt à respecter les clauses du contrat.

❖ LES VERSANTS D'AIME – REFLEXION SUR LE TOURISME ESTIVAL

Monsieur le Maire dresse l'historique des réflexions orchestrées par les Versants d'Aime en matière de tourisme estival et les conclusions formulées à leur terme.

EXPOSE que ce sujet a été spontanément évoqué dès la première réunion du groupe de travail élargi « aménagement du territoire » constitué entre élus communaux et intercommunaux à la suite de l'adoption par ces derniers, le 9 décembre 2010, des premières orientations du projet de territoire élaboré par les élus des Versants d'Aime.

PRECISE que ce premier groupe de travail élargi, réuni le 11 mars 2011, a immédiatement signalé la nécessité de dynamiser le tourisme estival compte tenu des tendances constatées sur la fréquentation et la consommation touristiques.

INDIQUE que les réflexions poursuivies lors des séances suivantes du groupe de travail, tenues les 18 mai et 9 novembre 2011, ont abouti à définir trois axes de travail considérés comme pertinents :

Amélioration de l'offre locale (sport, culture, patrimoine...)

Développement des hébergements touristiques dans les secteurs sous dotés (fond de vallée et versant du soleil)

Réflexion sur la communication et la signalétique touristique

RAPPELLE que ces trois orientations ont été validées lors du conseil communautaire élargi aux élus communaux du 30 novembre 2011, lequel a également exprimé le souhait de disposer d'un état des lieux précis des politiques et actions conduites par les acteurs en charge de cette thématique afin de pouvoir dégager des voies d'optimisation et d'harmonisation. Pour ce faire, les Versants d'Aime ont recruté une étudiante en deuxième année de master professionnel « Loisirs, Tourisme et développement territorial » pour un stage de 5 mois réalisé du 10 avril au 31 août 2012.

EXPLIQUE que le fruit de ce travail a été présenté lors d'un Bureau des Versants d'Aime élargi aux maires qui ne siègent pas au conseil communautaire, le 17 octobre 2012. Forts du constat d'une fréquentation touristique en baisse constante pour la période estivale, la Tarentaise ayant notamment perdu un quart de sa clientèle sur cette saison entre 2003 et 2008, et face à la complexité et à la variété des faits générateurs de ce phénomène, les élus ont à cette occasion validé la nécessité d'élaborer

une stratégie de développement pour dynamiser le secteur.

INFORME l'assemblée que ce Bureau élargi a convenu de la nécessité que cette stratégie soit concertée et mise en œuvre à l'échelle cantonale, et a également formulé les principes directeurs suivants :

Volonté de ne pas remettre en cause le fonctionnement existant, mais plutôt de s'appuyer sur les organisations et les savoir-faire en présence ;

Volonté de travailler dans une logique de complémentarité entre les composantes territoriales du canton ;

Volonté d'enclencher une dynamique cantonale à même de diffuser à l'échelle de la Tarentaise, actuellement inscrite dans un processus de réflexion plus long mais considérée comme l'échelon pertinent pour la mise en place de politiques transversales communes.

Une telle volonté politique de concevoir et de mettre en œuvre un plan d'actions doit s'accompagner de la désignation du dispositif chargé de ces missions. S'agissant de la Communauté de communes, régie par le principe de spécialité, aucune intervention ne peut s'envisager sans l'habilitation préalable des communes membres.

EXPLIQUE que le Bureau élargi du 17 octobre a proposé, en conséquence, de constituer un comité de pilotage rassemblant des élus de chaque commune pour travailler à la définition du périmètre d'intervention qui pourrait être confié à la communauté de communes et de la feuille de route qui pourrait lui être remise.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (11 voix) :

RECONNAIT la nécessité de redynamiser le tourisme estival et la pertinence d'un portage intercommunal de cet objectif politique ;

EXPRIME son accord de principe pour que les Versants d'Aime soient investis d'une mission en la matière, dans le respect des procédures prévues pour ce faire et dans des termes et conditions restant à définir ;

EXPRIME son accord pour la constitution d'un comité de pilotage composés d'élus communaux et intercommunaux, chargé de ce travail de définition ;

DESIGNE pour siéger à ce comité de pilotage au nom de la commune de Bellentre, Monsieur Anthony FAVRE, Maire et Madame Audrey MARCHAND MAILLET, Conseillère municipale.

FINANCES TRAVAUX

❖ COMPLEXE AQUATIQUE – AVENANT AU MARCHE INITIAL

Philippe DAVID, responsable du service technique de la commune, rappelle que les travaux concernant le complexe aquatique « Espace Paradisio » à Montchavin ne sont pas encore réceptionnés. Des travaux supplémentaires doivent être réalisés sur les espaces extérieurs, il en donne la liste ; il convient donc de signer un avenant avec l'entreprise Millet Paysage Environnement (lot n° 20), d'un montant de 4 455€HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (11 voix) :

APPROUVE l'avenant n° 1 du lot n° 20, augmentant de 4 455€HT, le montant du marché initial du complexe aquatique à Montchavin, devant intervenir avec l'Entreprise Millet Paysage Environnement et autorise Monsieur le Maire à le signer.

❖ ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Philippe DAVID commente tous les points d'éclairage public qui posent problème, notamment lors de l'intervention de l'électricien (agent communal). Au vu des photos, on peut constater que certains candélabres sont beaucoup trop hauts et doivent être remplacés, alors que d'autres seront peut-être à déplacer ou à supprimer.

Monsieur Bernard VILLIEN propose de réunir la commission des travaux en avril prochain, qui examinera chaque installation et présentera son rapport au conseil municipal. Il précise qu'en fonction de l'importance des travaux, une sous-traitance sera peut-être à envisager.

PERSONNEL COMMUNAL

❖ INSTAURATION DU COMPTE EPARGNE TEMPS

Sylvie PLANCHAMP expose que le Conseil municipal, lors de sa séance du 08 novembre 2012, a défini les règles d'ouverture, de fonctionnement et de gestion, ainsi que les modalités d'utilisation du Compte Epargne Temps, qu'il souhaitait voir appliquer aux agents.

INFORME l'assemblée que le Comité Technique, auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique de Savoie, saisi pour avis sur ce dossier, a émis à l'unanimité le 13 décembre 2012 un avis favorable au projet présenté.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (11 voix) :

FIXE les règles d'ouverture, de fonctionnement et de gestion, ainsi que les modalités d'utilisation du Compte Epargne Temps par les agents de la façon suivante :

demande d'utilisation d'un congé au titre du CET à effectuer par l'agent six mois avant la date du congé sollicité, pour un congé supérieur à 5 jours ;
versement possible au CET de jours de congés annuels, pour la fraction supérieure au 20^{ème} jour, soit 7 jours par an pour un temps complet ;
possibilité d'épargner au maximum 5 jours de repos compensateurs par an (1 jour étant égal à 7 heures pour un temps complet) ;

si le nombre de jours épargnés est compris entre 20 et 60 au terme de l'année civile, l'agent pourra exercer son choix entre les options suivantes (option unique ou combinaison de 2 ou 3 options) :

prise en compte des jours supérieurs à 20 au sein du régime de retraite additionnelle (RAFP), pour les fonctionnaires uniquement ;

indemnisation forfaitaire en fonction de la catégorie hiérarchique à laquelle appartient l'agent ;

maintien des jours dans le CET, utilisables comme des congés classiques ;

Il est précisé qu'en l'absence d'option exprimée par l'agent au 31 janvier de l'année N+1, le versement au RAFP s'appliquera automatiquement sur l'ensemble des jours supérieurs à vingt pour les agents CNRACL et pour les agents IRCANTEC, c'est l'indemnisation qui sera imposée.

l'agent devra formuler sa demande annuelle d'alimentation du compte épargne temps et son choix d'option au plus tard le 31 janvier de l'année N+1

pour les agents à temps partiel ou employés à temps non complet, le nombre maximum de jours pouvant être épargnés par an ainsi que la durée minimum des congés annuels, seront calculés au prorata de la quotité de travail effectuée. Cela signifie aussi que tout agent devra prendre au minimum 4 semaines de congés dans l'année civile.

❖ **PARTICIPATION À LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS**

Sylvie PLANCHAMP expose que le Conseil municipal, lors de sa séance du 08 novembre 2012, a fixé les conditions et les montants de participation au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents auront souscrit de manière individuelle et facultative, dans le domaine de la prévoyance (garantie maintien de salaire) et complémentaire santé.

INFORME l'assemblée que le Comité Technique, auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique de Savoie, saisi pour avis sur ce dossier, a émis à l'unanimité le 13 décembre 2012 un avis favorable au projet présenté.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (11 voix) :

DECIDE de participer à compter du 1er janvier 2013, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents auront souscrit de manière individuelle et facultative, dans le domaine de la prévoyance (garantie maintien de salaire) et complémentaire santé.

DECIDE de ne pas moduler sa contribution en fonction de critères préalablement définis, un montant identique pour tous les agents sera appliqué, quelle que soit leur situation familiale.

RETIENT la simulation qui se rapproche le plus de l'enveloppe annuelle globale versée en 2012, soit 4 500 au vu de l'effectif actuel de la commune.

FIXE la participation mensuelle pour un agent travaillant à temps complet de la façon suivante :

10€ par agent pour la garantie maintien de salaire

16€ par agent pour la complémentaire santé

26€ par agent pour un contrat qui regroupe les deux garanties

PRECISE que ces participations seront calculées au prorata du temps de travail pour les agents à temps partiel ou employés à temps non complet. Le montant de la contribution communale ne pourra pas excéder le montant de la cotisation qui serait dû en l'absence de participation.

INDIQUE que cette participation sera versée aux agents actifs, nommés sur un poste permanent, quel que soit leur statut. L'agent devra justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie de prévoyance ou/et santé labellisée, délivré par un organisme agréé et devra être titulaire du contrat (et non l'ayant droit).

URBANISME

❖ **QUESTIONS FONCIERES**

Avenant au bail à construction Commune de Bellentre/Les Inversens

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée délibérante, lors de sa séance du 06 septembre 2012, a accepté de prolonger le bail à construction du restaurant « Les Inversens » de 50 ans, en contrepartie d'une augmentation de loyer.

EXPLIQUE que deux modifications au projet d'avenant doivent intervenir :

L'assise foncière du bail doit faire l'objet d'une rectification cadastrale suite à une erreur initiale ;

Monsieur et Madame Bornand souhaitent céder leur droit au bail à la "Sarl les Inversens".

L'avenant sera donc signé entre la commune de Bellentre et cette société.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (11 voix) :

ACCEPTE la modification cadastrale de l'assise foncière du bail et la division de la parcelle cadastrée K 397 en deux lots : le lot A de 540 m² correspondant à l'emprise du restaurant et le lot B étant exclu du bail à construction.

APPROUVE le projet d'avenant au bail à construction, signé le 05 novembre 1990 avec Monsieur et Madame BORNAND Guy, tel qu'il lui a été présenté et précise qu'une clause de substitution pourra être intégrée audit bail.

DIT que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge du Preneur et autorise Monsieur le Maire à signer le document d'arpentage, l'avenant correspondant et tout document s'y rapportant.

❖ **PERMIS DE CONSTRUIRE ET DECLARATIONS PREALABLES EN COURS D'INSTRUCTION**

Pétitionnaire	Lieu	Objet
Déclarations préalables		
AUGEREAU Pascal	Porte de Montchavin	Création d'un balcon sous le porche
DICHE Jean-Marie	Porte de Montchavin	Pose de volets bois

Ces dossiers présentés par Monsieur Bernard VILLIEN sont consultables en mairie par les membres du conseil municipal.

INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

CINÉMA

Audrey MARCHAND MAILLET souhaiterait que le programme du cinéma, avec le rappel des tarifs pour les résidents, soit affiché chaque semaine dans tous les hameaux, notamment ceux du bas.

Anthony FAVRE et Sylvie PLANCHAMP lui expliquent que l'affichage hebdomadaire dans tous les hameaux prend plusieurs heures et qu'il est difficilement envisageable d'immobiliser un agent chaque semaine durant la saison pour ce genre de service. De plus, les résidents vont être informés des conditions tarifaires du cinéma par le biais du prochain bulletin municipal et des moyens mis à leur disposition pour consulter le programme hebdomadaire (N° téléphone, sites internet, affichage au chef-lieu,...).

SECURISATION CHEMIN PIETONNIER

Francis DANCRE explique que, pour des raisons de sécurité notamment, le chemin piétonnier, menant au « Vanoise Express », a été balisé. Il présente un diaporama des panneaux de signalisation directionnels et sécuritaires, mis en place cette année, pour un moindre coût.

Francis DANCRE propose d'inscrire au budget primitif 2013 la réfection du balisage des sentiers situés sur le versant du soleil, menant notamment au Villard.

Suppression des autorisations de sortie du territoire

Les autorisations de sortie du territoire (AST) individuelles et collectives pour les mineurs français voyageant à l'étranger sans leurs parents sont supprimées à compter du 1er janvier 2013.

Un mineur français pourra franchir les frontières, muni de son seul passeport en cours de validité ou de sa carte nationale d'identité (pour les pays tels que ceux de l'Union Européenne, par exemple).

Quelques pays imposant des modalités spécifiques notamment pour les mineurs, il convient de vérifier préalablement les documents demandés, sur l'espace dédié du ministère des affaires étrangères (rubrique "Conseil aux voyageurs").

Par ailleurs, la procédure d'opposition à la sortie du territoire (OST) à titre conservatoire est également modifiée par cette circulaire.

Elle permet au titulaire de l'exercice de l'autorité parentale de faire opposition sans délai à la sortie de France de son enfant dans l'attente d'obtenir une décision judiciaire d'interdiction de sortie du territoire.

RÉVISION DU P.L.U. BELLENTRE

Dans le cadre de la révision du P.L.U., les documents de travail du projet (P.A.D.D., plan de zonage, règlement ...) sont consultables en Mairie.



RECRUTEMENT EMPLOI

La commune de Bellentre, recrute des jeunes entre 16 ans et 18 ans pour l'été 2013 pour l'entretien de la station de Montchavin les Coches et des hameaux :

CDD à temps complet (35h/semaine)

Durée : entre 2 et 3 semaines

Merci d'adresser votre candidature avant le 06 mai 2013 à :

Monsieur le Maire de Bellentre

Route Napoléon

73210 BELLENTRE

LOGEMENT SAISONNIER

Les demandes de location pour l'été 2013 doivent impérativement être transmises à la mairie de Bellentre

avant le 31 mai 2013, pour les professionnels de la station uniquement.

• Soit par courriel :

mairie.bellentre@wanadoo.fr

• Soit par courrier : **Mairie de Bellentre, 6 route Napoléon 73210 BELLENTRE**

Nouveauté 2013 - OUVERT à TOUS

Club Loisirs sur Montchavin les Coches

pour les enfants de 5 à 14 ans

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Prise en charge au chef-lieu de vos enfants par un minibus sur inscription et possibilité de garde pendant le repas de midi si fourniture d'un repas froid. 18€/journée ou 45€ pour 3 jours.

Suivant les activités et le programme, un supplément sera demandé. Renseignements à partir du mois de juin en mairie.

Le printemps est là ! Bricolage et jardinage

Quelques règles à respecter :

Suivant l'arrêté préfectoral du 9 janvier 1997 portant réglementation des bruits de voisinage dans le département de la Savoie :

Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit, de jour comme de nuit.

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes les précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leur activités, des appareils ou machines qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Les jours ouvrables :

de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

Les samedis :

de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.

CONCOURS DE FLEURISSEMENT

Chaque année, la commune donne aux habitants de Bellentre la possibilité de participer à un concours de fleurissement en été.

Cet évènement permet aux Bellentrais de présenter des créations florales et végétales de qualité à la belle saison.

La créativité et les qualités esthétiques sont récompensées.

En parallèle, la commune se présente depuis quelques années aux concours départementales des villes et villages fleuris à l'aide de notre fleuriste Christophe DAVID.

**Cette année 2013, soyez nombreux à vous inscrire
auprès de la mairie du 1^{er} juin au 30 juin 2013 au plus tard.**



Les enfants des écoles ont fêté Carnaval

Ce jeudi, dans le froid, les élèves de la commune de Bellentre célébraient le Carnaval.

Les 3 écoles de la commune (Bonconseil, Bellentre et Montchavin) s'étaient donné rendez-vous à 17h à la Porte de Montchavin pour recevoir de la main d'un élu de la commune, la clé permettant l'ouverture du Carnaval.

Ce sont alors 90 enfants, masqués et déguisés qui ont défilé dans les rues du village en illustrant 4 grands carnivals : Québec, Venise, Rio et Nice de façon musicale et par des costumes et chars fabriqués par les élèves.

Le cortège s'est arrêté pour montrer au public, les chants et danses préparés avec leurs enseignants. Les petits de Bonconseil ont dansé, les classes des petits de Bellentre et Montchavin ont chanté, les grands de Bellentre avaient formé un orchestre et les grands de Montchavin avaient reconstitué la Batucada déjà présente pour les 40 ans de la station.

Ces derniers avaient défilé dans le village des Coches, un peu plus tôt dans l'après-midi, afin d'annoncer le Carnaval.

Vers 18h, Monsieur Carnaval était brûlé dans la cour de l'école et les plus grands retrouvaient les percussions de la Batucada pour faire patienter, en musique et dans une chaude ambiance, les vacanciers venus nombreux assister à la dernière descente aux flambeaux des moniteurs des écoles de ski de la station.

Bravo aux écoliers, à leurs enseignants, aux parents bénévoles et à Sophie Chautard de l'école de musique d'Aime pour ce spectacle de qualité.



Les inscriptions des nouveaux élèves (nés en 2010 ou avant pour les familles nouvellement installés) pour l'année 2013-2014 seront prises en mairie à partir du 06 mai jusqu'au 15 juin 2013. Se munir d'un justificatif de domicile et du livret de famille.

SOU DES ECOLES DE BELLENTRE BONCONSEIL - MONTCHAVIN

Le sou des écoles est une association qui a pour objet d'apporter une aide financière aux trois écoles de la commune pour la réalisation de leurs projets pédagogiques et autres (classe de découverte, sortie de fin d'année, achat de matériel, abonnement etc ...).

Le Sou des Ecoles leur apporte une aide financière en organisant des manifestations et animations tout au long de l'année scolaire (tombola, bal, repas, vente de crechenne etc.) permettant de gagner de l'argent grâce au bénévolat des parents d'élèves.

Voici quelques manifestations pour cette année 2013 :

Vente de crechenne

Bal des années 80

Vente de gâteaux

Tombola de Pâques

Et encore bien d'autres suivront ...

La présidente et les membres du bureau remercient toutes les personnes qui apportent leur aide quotidienne et invitent toutes "les bonnes âmes" à les rejoindre au sein de cette association très dynamique, ne serait-ce que pour une aide occasionnelle.



Un concert festif intergénérationnel

Près de 200 personnes étaient présentes le vendredi soir 8 février à la salle polyvalente du Perrey, pour assister au concert donné par l'harmonie municipale d'Aime et les élèves inscrits depuis plus de six ans au cours de l'école de musique du canton.

Sous la houlette de Sophie Chautard, la première partie de soirée a permis aux CE2, CM1 et CM2 de l'école primaire de Bellentre, de présenter quelques morceaux musicaux, appris dans le cadre de l'opération "l'orchestre à l'école".

Une performance pour ces apprentis musiciens et leur institutrice, Mélodie Maillan : la majorité d'entre eux n'avait jamais touché un instrument de musique jusqu'au mois de septembre dernier.

En seconde partie et durant plus d'une heure, la quarantaine d'exécutants de l'orchestre "Aime'Ziq" a comblé le public, avec notamment une superbe balade irlandaise et le tube de Freddie Mercury "We are the champions".

Un concert plein d'entrain, original et fort bien mené.

Offrez une deuxième vie à vos vieux vêtements

Selon une étude menée par l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Adem), 17 kg de déchets textiles sont jetés, en moyenne par an, et par personne, dont 9 kg de vêtements.

C'est pourquoi, depuis quelques années, des bacs de récupération de vêtements sont installés, notamment dans les trois déchetteries du canton : celle du Praz à Valezan, à Montorlin pour Bellentre, les Bouclets à la Plagne et à Aime sur le parking de la poste. Afin d'amener ce service au plus près des habitants, la communauté de communes des Versants d'Aime vient de mettre en place de nouveaux lieux de points de collecte. Ces derniers sont situés sur la commune de Centron : près de la mairie, à Landry : avenue de la gare, à la Cote d'Aime : au moulin du Crêt et à Macot : aux abords de la bibliothèque. Ces conteneurs sont équipés pour recevoir les vêtements inutilisés, le linge de maison (draps, rideaux, serviettes), la maroquinerie (sac, ceinture), les chaussures par paire Tous ces éléments doivent être propres et mis dans un sac fermé.

Les dépôts ainsi collectés seront acheminés vers un centre de tri basé à Ugine et séparés en fonction de leur nature et de leur état, pour être ensuite alloués à des associations caritatives nationales et internationales. Les textiles très usagés seront utilisés en chiffons d'essuyages dans l'industrie, ou effilochés jusqu'à l'obtention de particules qui entreront dans la composition de panneaux ou de rouleaux isolants.





Les choristes ont du coeur ..

Le mardi soir 12 février, à l'église de Bellentre, une cinquantaine de choristes regroupant les chœurs de l'Espace Musical du canton d'Aime et les chorales de Macot, Landry et Bellentre, se sont retrouvés pour un concert au profit des Restos du Cœur. Cette manifestation a permis de recueillir la coquette somme de 660 euros, qui sera entièrement reversée à l'association. Durant plus d'une heure, l'assistance a pu s'enthousiasmer à l'écoute de l'ensemble vocal qui a interprété des chants issus de répertoires riches, variés et entraînants. Le public venu nombreux, a salué debout, la prestation des exécutants par une longue et vibrante ovation.

Le plan d'eau est déjà prêt pour l'été

Le curage du plan d'eau de la base de loisirs des "Versants d'Aime", situé sur la commune de Macot, a été réalisé durant la semaine du 18 au 22 février, au moyen d'une pelle mécanique.

L'objectif est d'empêcher la décomposition des algues, afin qu'au printemps elles ne constituent pas un terrain favorable au développement d'un nouveau tapis de végétaux. Ces nouvelles mesures de gestions ont été instaurées suite aux préconisations d'une étude menée par les services techniques de la communauté de communes, afin de limiter la prolifération des algues.

Si la présence de celles-ci témoigne de la bonne santé du plan d'eau, qui a obtenu en 2012 le seul label "pavillon bleu" de Savoie, il est cependant nécessaire de les contenir afin de limiter certains désagréments pour les baigneurs. Le curage hivernal permet également de ne pas réaliser de travaux sur le site, au printemps, lorsque le crapaud Bufo Bufo, une espèce protégée, utilise ce milieu particulièrement propice à sa reproduction.

Nota : Le label "pavillon bleu" symbolise une activité touristique respectueuse de l'environnement et une qualité irréprochable de l'eau de baignade.



Les mains vertes récompensées

A l'issue de la traditionnelle cérémonie des vœux du maire qui s'est déroulée le jeudi 10 janvier à la salle des fêtes, le palmarès du concours communal des maisons fleuries 2012 a été dévoilé par Anthony Favre, suivi de la remise de bons d'achats d'une valeur de 75€.

"En participant avec goût à l'embellissement de votre cadre de vie, vous apportez une touche colorée à l'image de notre commune" a précisé le premier magistrat.

Classement par catégorie :

Prix hébergements labellisés : Michelle Favre

Prix balcons et terrasses visibles : Marie-Anne Laco-gnata, Ginette Blanchet et Lydia Buthod

Prix habitat avec aménagement paysager : Gisèle Lambert et Cléaz Savoyen Micheline

Prix habitation avec décor floral : Eliane Favre

Prix habitation traditionnelle : Julie Giono

Prix Habitation Villa : Christiane Chavoutier

Encouragements à : Valérie Ferrari, Simone Richermoz et Bernard Richermoz.



Il y a 51 ans , la guerre d'Algérie s'achevait

La cérémonie du souvenir s'est déroulée devant le monument aux morts en présence d'Anthony Favre, maire, des adjoints et conseillers municipaux, du président des anciens combattants, des porte-drapeaux de l'ARAC et de la population locale.

Une gerbe de fleurs a été déposée et une minute de silence observée à la mémoire des soldats de toutes les générations du feu morts pour la France. Après la lecture des messages du ministre et des associations des anciens combattants, Guy Bourgeois a demandé d'avoir une pensée pour Aimé Favre, jeune combattant Bellentrain, fauché d'une rafale de mitrailleuse le 3 mars 1960 près de Bogny en Algérie. Puis le cortège s'est rendu au cimetière sur les tombes des camarades disparus.



Un vin d'honneur offert par la municipalité a mis un point final à cette commémoration.

Des cours d'informatique pour les séniors

Suite au succès rencontré par les ateliers informatiques organisés lors de la dernière semaine bleue, la communauté de communes des versants d'Aime lance de nouvelles sessions d'initiation et de formation pour les retraités et les personnes âgées du canton.

Ces cycles de 4 à 5 séances, d'une durée d'une heure et demie, seront animés dès ce printemps et à l'automne par Xavier Silvestre et Gérard Carrier. Des petits groupes de 8 à 12 personnes permettront un suivi personnalisé par les formateurs qui répartiront les stagiaires en deux niveaux (débutant ou perfectionnement).

Ces ateliers se tiendront le mercredi dans les écoles de Montgirod-Centron, Macot, Peisey, Landry ..., en fonction de la disponibilité des salles et afin d'être au plus proche du lieu de résidence de la majorité des participants.

Une cotisation individuelle de 8 euros sera réclamée à l'occasion de chaque stage.

Renseignements au :

04 79 55 40 27 sauf le mardi après-midi
ou contact@versantsdaime.fr



KÉSAKO ?

Lachaz

Origine du toponyme "Lachaz"

L'origine du nom de ce lotissement de Montchavin qui découle directement de son appellation cadastrale est probablement "La Chaz", Chaz étant un nom homonymique (néologisme d'origine grecque désignant une montagne) employé dans plusieurs communes alpines pour désigner une montagne, une colline, un escarpement, un lieu élevé ... avec des variantes comme La Cha à Entremont, La Chat à La Terrasse (Isère) ou encore La Chal à St Laurent de la Côte.

Dany Marchand-Maillet

Réunion du Conseil Municipal du 11 février 2013

Présents - MM Anthony FAVRE Maire, Bernard VILLIEN 2^{ème} adjoint, Roland RICHERMOZ 3^{ème} adjoint.

MM. Roger POUSSIN, Jérôme CLEAZ, Marie-Suzanne GROETZINGER, Patricia MARCHAND-MAILLET, Francis DANCRE, Michel SICARDI, Conseillers Municipaux.

Absents excusés – MM. Jean-Paul DAVID, Yann ALLAIN (pouvoir donné à Anthony FAVRE), Valérie FOUCAULT (pouvoir donné à Bernard VILLIEN), Audrey MARCHAND-MAILLET (pouvoir donné à Roger POUSSIN), Robert DELEAGE.

Absent – M. Michel GIROD

ADMINISTRATION GENERALE

❖ REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire présente les grandes lignes du projet de réforme des rythmes scolaires, qui a pour objectif un meilleur respect du rythme de l'enfant, en répartissant les heures de cours sur la semaine en allégeant la journée de classe. Les enseignements, correspondant à 24 heures hebdomadaires, seraient répartis sur 4.5 jours contre 4 jours actuellement. Les journées allégées, avec un maximum de 5 h 30 d'enseignement, seraient complétées par des activités sportives, culturelles ou artistiques sous forme de projet éducatif. Il présente quelques exemples d'organisation du temps scolaire.

PRECISE que la mise en œuvre de cette réforme s'accompagne de conséquences pour les collectivités. En effet, le Conseil général aura à charge de prévoir un transport scolaire pour la demi-journée supplémentaire de classe, sans compensation financière.

Concernant notre commune, elle devra assurer les activités de projets éducatifs dans les trois écoles, avec deux encadrants par établissement pour seulement quelques heures par semaine. Hormis le coût financier, le recrutement d'animateurs s'avère très difficile. Il faudra également prévoir la rémunération des heures complémentaires effectuées par les ATSEM et les agents d'entretien, le mercredi ou le samedi matin.

Un accompagnement financier est prévu pour les communes qui choisiront la mise en œuvre dès septembre 2013 ; il n'est en revanche pas précisé quelle sera la pérennité de cette aide.

INDIQUE que l'application est souhaitée par le Gouvernement dès la rentrée 2013, sauf dérogation à solliciter avant le 31 mars prochain, pour un report à la rentrée 2014. Quel que soit le choix des communes, la décision finale risque d'être prise au niveau du territoire « Tarentaise ».

PROPOSE aux membres présents d'émettre un avis sur la date d'application de la réforme, car le Conseil général, compétent en matière d'organisation et de financement de transports scolaires, doit être informé de tout report, avant le 09 mars 2013. Le Conseil municipal souhaite se prononcer définitivement sur le sujet lors de sa prochaine séance, prévue le 18 mars 2013, après avoir requis l'avis des conseils d'école de la commune. Cependant, au vu des éléments énoncés, il pense opter pour un report à la rentrée 2014 car l'application en septembre 2013 lui paraît difficilement envisageable, notamment en raison de l'organisation à mettre en place.

❖ RESTAURANT D'ALTITUDE – DEMANDE DE MODIFICATION DU BAIL À CONSTRUCTION

Monsieur le Maire explique que Madame Annie MARCHAND MAILLET, gérante du restaurant d'altitude « Le Cristal des Neiges » sollicite une modification de son bail à construction, qui a été consenti pour une durée de 30 ans et qui a commencé à courir le 15 décembre 1993. Elle souhaite prolonger ce contrat de 30 ans et porter ainsi l'échéance au 14 décembre 2053. En compensation, le loyer serait fixé à 2 % du chiffre d'affaires au lieu d'1 % actuellement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix) :

CONSIDERANT que la durée et le loyer des baux à construction des deux restaurants d'altitude, situés à la Roche de Mio, ont été modifiés l'an dernier ;

DECIDE de proposer les mêmes conditions de modification à Madame Annie MARCHAND MAILLET, pour le bail à construction du restaurant d'altitude « Le Cristal des Neiges », situé sur le territoire communal au lieu-dit « Plan Bois », à savoir :

Soit une prolongation de 30 ans, soit jusqu'au 14 décembre 2053. En contrepartie, il sera versé à la commune, à compter de la prochaine saison hivernale, un loyer de 2 % du chiffre d'affaires annuel hors taxe, au lieu de 1 % actuellement.

Soit une prolongation de 50 ans, soit jusqu'au 14 décembre 2073. En contrepartie, le loyer est porté à 2 % du chiffre d'affaires annuel hors taxe (au lieu de 1 % actuellement) pendant les 15 premières années, soit du 15 décembre 2013 au 14 décembre 2028, puis à 5 % jusqu'à la fin du contrat.

❖ CENTRE HOSPITALIER DE MOUTIERS – PROJET DE MOTION

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un projet de motion proposée par le Collectif Pour l'Hôpital de Moûtiers.

La décision de ne pas réaliser un nouvel hôpital sur le site de la Bâthie, pressentie depuis de nombreux mois, a été prise. Madame la Ministre de la santé a chargé Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) de mettre en place et diriger un comité de pilotage (COPIL) qui a pour mission de réfléchir sur l'offre de soins sur les territoires des trois hôpitaux d'Albertville, de Moûtiers et de Bourg Sains Maurice. Un comité technique doit travailler en adéquation avec le COPIL.

Après dix ans de fonctionnement en Syndicat Interhospitalier de Tarentaise (SIHT) des trois hôpitaux, puis huit ans de fusion des hôpitaux d'Albertville et Moûtiers, qui forment le Centre Hospitalier Albertville Moûtiers (CHAM), le diagnostic est le suivant :

L'hôpital de Bourg Saint Maurice s'est développé en maintenant tous les services d'un hôpital général ;

Le CHAM est resté stationnaire en activité et subit un déficit financier à compter de 2010, malgré un « plan de retour à l'équilibre » se traduisant par des suppressions de services sur Moûtiers ;

Les services d'urgences sont engorgés : 22 000 entrées par an à Albertville, 11 000 à Moûtiers et 9 000 à BSM ;

La chirurgie orthopédique et traumatologique tourne à plein chaque hiver sur le site de Moûtiers, afin de faire face aux

accidents liés aux 350 000 personnes présentes en période de pointe sur le territoire.

L'hôpital de Moûtiers est situé au carrefour des "Trois Vallées", territoire montagneux aux déplacements difficiles, où vivent 50 000 habitants permanents, dont certains ont des activités à risque dans les grands sites industriels, et quelques 300 000 habitants non permanents venant bénéficier du thermalisme (3 sites à proximité de Moûtiers) ou des nombreuses activités sportives de la montagne, en été comme en hiver.

La fusion créant le CHAM avait été décidée peu de temps après la fermeture de la maternité de Moûtiers avec l'objectif de réaliser un nouvel hôpital entre les deux villes, comportant un projet médical dont l'offre de soins était supérieure à l'offre actuelle, en vue de créer le second pôle de santé de Savoie. Les services de l'Etat et les partenaires avaient pris l'engagement qu'aucun service ne serait supprimé tant que le projet n'était pas réalisé.

Marie-Suzanne GROETZINGER pense qu'il est justifié de procéder à la réouverture de tous les services du centre hospitalier de Moûtiers mais qu'il est peut-être un peu tard. En effet, il est toujours difficile de revenir sur une décision.

Roger POUSSIN – L'hôpital de Bourg Saint Maurice a connu une situation critique il y a quelques années mais a su se repositionner par rapport à un établissement de proximité et compte tenu des résidents permanents.

Michel SICARDI se prononce contre le projet de motion car l'argumentation est basée uniquement sur des pics de population en saison mais que deviennent les services en intersaison.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (11 « pour » et 1 « contre » Michel SICARDI) :

CONSIDERANT que l'activité de l'hôpital de Moûtiers n'a cessé de décroître par suppression de services, décidée par la direction du CHAM, depuis la fusion, sans pour autant améliorer la situation d'Albertville ;

CONSIDERANT la nécessité d'un hôpital de proximité avec des services d'urgence, de chirurgie et de médecine ouverts toute l'année afin de répondre aux besoins d'un bassin doté d'activités industrielles, de centres thermaux, dont la population se monte en période de pointe à 350 000 personnes pratiquant des activités à risques, dont une grande partie est à plus de 30 minutes de Moûtiers ;

CONSIDERANT que l'hôpital de Moûtiers, agrandi et restructuré pour les JO de 1992, dispose d'un outil remarquable et d'un savoir-faire reconnu en traumatologie ;

APPROUVE le projet de motion présenté, à savoir :

Rétablissement de tous les services du centre hospitalier de Moûtiers, notamment la chirurgie, dès la fin de la période hivernale 2012/2013.

Renforcement des moyens pour le service d'urgence actuellement en difficulté.

Représentation des usagers au travers de l'association « Collectif pour l'hôpital de Moûtiers » dans le comité de pilotage et le comité technique mis en place par le Ministère de la Santé, afin d'étudier des propositions de nouvelle organisation hospitalière et de santé en Tarentaise.

FINANCES TRAVAUX

❖ **VENTE D'UN VEHICULE DE DENEIGEMENT**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix) :

CONSIDERANT que l'Unimog, immatriculé 87PQ73, servant au déneigement, a été déclaré hors service et non réparable compte tenu de son année de mise en service (1977) ;

DEICE de vendre ce véhicule pour pièces détachées à une entreprise de casse-automobiles au prix de 2 000 euros.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le certificat de cession et la carte grise et à émettre le titre de recette correspondant.

URBANISME

❖ **PERMIS DE CONSTRUIRE ET DECLARATIONS PREALABLES EN COURS D'INSTRUCTION**

Pétitionnaire	Lieu	Objet
Permis de construire		
RAGOTIN Didier	Bonconseil	Terrasse + garage (maison existante)
BOURSON Franck	Montorlin	Construction de 2 logements
Déclarations préalables		
COURTOIS & BRUNEAU	Montchavin	Extension terrasse du restaurant

Ces dossiers présentés par Monsieur Bernard VILLIEN sont consultables en mairie par les membres du conseil municipal.

INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES

ENTRETIEN DES COURS D'EAU

Francis DANCRE liste les cours d'eau entretenus ces deux dernières années par les Versants d'Aime et les travaux prévus en 2013 :

Année 2011 – Le ruisseau des Combes et du Villard

Année 2012 - La Combe noire, la rive droite de l'Isère et le Nant des Combes

Année 2013 – Le ruisseau de la Tochère, le Nant du Gothard et terminer la Combe noire.

RÉVISION PLU

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre de la révision du PLU, il est prévu de classer deux secteurs à Bonconseil et à Montchavin en zone d'urbanisation future, mais ces terrains ne sont pas situés en continuité de l'urbanisation existante. C'est pourquoi, ces deux dossiers doivent être présentés devant la commission départementale compétente en matière de nature, de paysages et de sites, en application de l'article L145-3 du Code de l'urbanisme. Monsieur le Maire ira donc demain mardi 12 février, avec Roger POUSSIN, défendre ces deux dossiers. Roger POUSSIN précise que cette commission n'émet qu'un avis mais celui-ci pèse lourd dans la décision.

COMPÉTENCE DES OFFICES DU TOURISME

Monsieur le Maire explique qu'un projet de loi prévoit le transfert des compétences des offices du tourisme aux structures intercommunales ; ce qui n'est pas sans conséquence puisque les décisions seront prises à la majorité des communes membres. Les maires du territoire sont intervenus auprès de Monsieur le Préfet, pour lui faire part de leurs inquiétudes. Un accord verbal leur a été donné pour que ces compétences soient transférées au SIGP au lieu de la communauté de communes des Versants d'Aime. Le personnel de l'office du tourisme de Montchavin/les Coches ont exprimé leurs inquiétudes sur la pérennité de leur poste ; ils ont été rassurés à ce sujet, même s'ils devront forcément s'adapter à des changements.

CINÉMA

Dans le cadre d'un projet de classe autour des albums "Ernest et Célestine", les enseignants de Montchavin sollicitent l'organisation d'une séance de cinéma pour les élèves de maternelle de Bellentre mais également des autres écoles du canton. Monsieur le Maire précise que deux demandes ont été adressées à la mairie avec des dates incohérentes sur février et à ce jour, le projectionniste n'est pas certain de pouvoir obtenir le film demandé dans les conditions habituelles. C'est pourquoi, il propose de reporter cette séance au mois de mars afin de se donner le temps d'organiser cette projection. Le Conseil municipal approuve cette proposition, souhaite que les enseignants formulent ce genre de demande au moins un mois à l'avance et décide d'offrir la séance aux élèves de la commune et d'appliquer le tarif de 5 euros pour les enfants des écoles extérieures.

INTERCOMMUNALITÉ

Roger POUSSIN explique que la loi du 16 décembre 2010, portant réforme des collectivités territoriales, impose à tous les EPCI à fiscalité propre de déterminer au plus tard le 30 juin 2013, les règles de représentation des communes membres, applicables après les élections municipales de 2014. La communauté de communes des Versants d'Aime est donc concernée par ces nouvelles dispositions et a engagé un débat sur la répartition des sièges, qui a été modifiée de façon substantielle par la loi. En effet, le critère de population de chaque commune est désormais prépondérant, mais sans tenir compte de la population saisonnière, alors que celui du poids fiscal est abandonné. L'objectif est de trouver un accord entre les communes membres afin d'éviter de se voir infliger la règle la plus restrictive prévue par la loi.

Actuellement, les élus souhaiteraient que chaque commune dispose d'au moins deux délégués et qu'un bloc de trois communes "support station" (Bellentre, Landry et Peisey) soit dégagé avec trois représentants par commune, les sièges restants seraient partagés entre Aime et Mâcot-la-Plagne.

Permanences du Maire

sans rendez-vous, de 8h30 à 11h30

Il se peut que le Maire soit remplacé par des adjoints.

AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET
SAMEDI 20 Mairie	VENDREDI 24 Mairie	VENDREDI 28 Mairie	SAMEDI 20 MAIRIE

Dates des Prochains Conseils Municipaux

JUIN	JUILLET	SEPTEMBRE
LUNDI 3	LUNDI 1er	LUNDI 2
OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
LUNDI 7	LUNDI 4	LUNDI 2

Ces dates peuvent être modifiées

Pour participer au développement et à l'épanouissement d'un enfant, pour contribuer à sa socialisation et promouvoir ses capacités, et pour favoriser son autonomie, accueillez cet été un enfant de 6 à 11 ans !

Nous accompagnerons votre démarche dans l'esprit qui nous anime : désintéressement, respect des différences et des croyances religieuses, reconnaissance des richesses et des capacités de l'enfant, discrétion sur son passé et sur sa famille. Pour partager la chaleur de votre foyer cet été, contactez-nous au :

Tél. 04 79 60 54 00

mail : afv.730@secours-catholique.org

Secours Catholique, 297 chemin de la Martinière, 73000 Bassens

Réunion du Conseil Municipal du 18 mars 2013

Présents - MM Anthony FAVRE Maire, Bernard VILLIEN 2^{ème} adjoint, Roland RICHERMOZ 3^{ème} adjoint.

MM. Roger POUSSIN, Jérôme CLEAZ, Marie-Suzanne GROETZINGER, Audrey MARCHAND-MAILLET, Francis DANCRE, Conseillers Municipaux.

Absents excusés – MM. Jean-Paul DAVID, Yann ALLAIN (pouvoir donné à Anthony FAVRE), Valérie FOUCAULT (pouvoir donné à Marie-Suzanne GROETZINGER), Patricia MARCHAND-MAILLET (pouvoir donné à Roger POUSSIN), Robert DELEAGE, Michel SICARDI (pouvoir donné à Bernard VILLIEN)

Absent – M. Michel GIROD

ADMINISTRATION GENERALE

❖ REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire rappelle le débat qui a eu lieu en séance municipale le 11 février 2013, sur la réforme des rythmes scolaires. Il précise que le Conseil général de la Savoie, organisateur des transports scolaires, souhaite reporter la date d'application à la rentrée 2014, ainsi que la majorité des communes du canton. Il propose donc à l'assemblée de se prononcer définitivement sur ce sujet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix) :

CONSIDERANT que l'application en septembre 2013 sera difficilement envisageable, en raison de l'organisation à mettre en place dans les trois écoles de la commune et notamment les activités de projets éducatifs ;

CONSIDERANT que de nombreux points restent à préciser et qu'il est important de réfléchir à la construction d'un projet cohérent sur le territoire cantonal ;

DECIDE de demander à Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) le report de l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée scolaire 2014, pour toutes les écoles de la commune.

FINANCES - TRAVAUX

❖ COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2012

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs et les comptes de gestion 2012, préparés par la commission communale des finances.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (11 voix) :

APPROUVE le compte de gestion et le compte administratif pour l'année 2012, du budget principal et des budgets annexes : Section de commune des Biens du Revers, Cinéma de Montchavin, Service Eau & Assainissement.

Voir article « Finances communales » à la page n° 6

❖ BUDGET PRIMITIF 2013

Monsieur le Maire présente les budgets primitifs, préparés par la commission communale des finances.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix) :

CONSIDERANT que la communauté de communes prévoit d'augmenter ses taux en 2013 et la conjoncture actuelle ;

CONSIDERANT que, face aux diminutions des dotations et des subventions de l'Etat, il est indispensable d'augmenter les taux actuels pour provisionner les travaux futurs, sachant que la fiscalité de Bellentre est la plus basse du canton ;

DECIDE à l'unanimité d'appliquer une augmentation modérée de 2.5 % des taux communaux des quatre taxes locales directes.

APPROUVE le budget primitif 2013 du budget principal et des budgets annexes : Section de commune des Biens du Revers, Cinéma de Montchavin, Service Eau & Assainissement.

Voir article « Finances communales » à la page n° 6

PERSONNEL COMMUNAL

❖ MAINTIEN D'UN POSTE PERMANENT

Monsieur le Maire explique que Nicolas MARCHAND MAILLET, adjoint technique principal 2^{ème} classe, a quitté la commune le 31 juillet 2012 mais il n'a pas été remplacé. Après quelques mois d'essai, il s'avère que les agents du service technique ne peuvent pas accomplir les tâches qui leur sont confiées avec une personne en moins dans leur effectif. Il propose donc de se prononcer sur le devenir de cet emploi.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix) :

DECIDE de maintenir l'emploi permanent au service technique, à temps complet (35/35^{ème}), pour toutes les tâches polyvalentes assurées par les agents techniques dans les petites communes tout au long de l'année.

INDIQUE que l'agent recruté sera plus particulièrement chargé de la maintenance et de l'entretien des espaces extérieurs, des bâtiments communaux et des réseaux d'eau potable. Il interviendra occasionnellement en tant que renfort ASVP.

HABILITE Monsieur le Maire à recruter un agent sur ce poste, à signer l'arrêté ou le contrat correspondant et à effectuer toutes les démarches administratives afférentes à l'embauche.

❖ **CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS POUR L'ENTRETIEN DES SENTIERS**

Monsieur le Maire présente la nécessité, comme chaque été, de recourir à des emplois saisonniers pour l'entretien des sentiers. Il propose de définir les conditions de recrutement :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix) :

DECIDE de créer les emplois saisonniers à temps complet suivants :

Service	Période	IB	IM
Adjoint technique	13/05/2013 – 08/11/2013	297	308
Adjoint technique	10/06/2013 – 06/09/2013	297	308

PRECISE que les agents recrutés seront chargés de l'élagage et du débroussaillage des sentiers, avec l'utilisation de matériel de bûcheronnage, donc un travail à l'extérieur exclusivement. Les personnes devront avoir le permis B, être autonomes et savoir rendre des comptes.

HABILITE Monsieur le Maire à recruter les agents contractuels pour les périodes concernées et à signer les contrats correspondants. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2013.

URBANISME/FONCIER

❖ **CESSION GRATUITE DE TERRAIN AU PROFIT DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire explique que, lors de l'instruction du certificat d'urbanisme, déposé dans le cadre de la vente de la propriété de Monsieur et Madame BROCCQUERE, située à Bonconseil, il a été constaté qu'une partie de la parcelle cadastrée C 1608 se trouvait dans l'emprise de la voirie communale. Une régularisation a donc été proposée aux propriétaires actuels, qui ont accepté de céder gratuitement cette portion de terrain à la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix) :

CONSIDERANT que la politique communale est la régularisation du foncier existant ;

ACCEPTE la cession gratuite au profit de la commune, d'une partie de la parcelle cadastrée C 1608, d'une contenance de 2 m², lieu-dit "Bonconseil", dont la valeur est estimée à 0.30 /m².

DIT que les frais afférents à cette transaction seront à la charge de la commune ; les crédits nécessaires étant inscrits au budget primitif 2013.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant et tout document s'y rapportant.

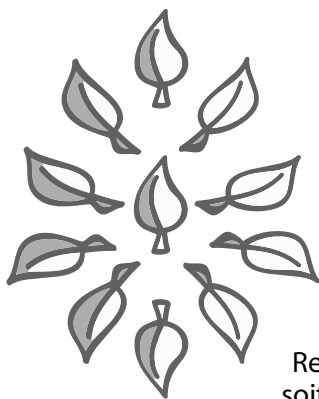
❖ **PERMIS DE CONSTRUIRE ET DECLARATIONS PREALABLES EN COURS D'INSTRUCTION**

Pétitionnaire	Lieu	Objet
Permis de construire		
RAGOTIN Sébastien	Montchavin	Agrandissement terrasse avec garage
Déclarations préalables		
ROMAGNY Richard	Le Damier aux Coches	Pose de deux vélux
RICHARD Bernard	La Combe du Moulin	Pose panneaux photovoltaïques
MARLHIOUX Liliane	Le Contour	Piscine hors sol

Ces dossiers présentés par Monsieur Bernard VILLIEN sont consultables en mairie par les membres du conseil municipal.

INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

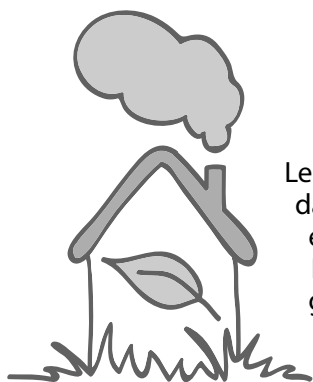
Dénomination des rues de Montchavin – Monsieur le Maire donne lecture des propositions de rues à Montchavin, suite à une réunion avec les habitants. Ces noms seront validés par le Conseil municipal lors d'une prochaine séance.



PERMANENCE "INFO ENERGIE" EN TARENTEISE

Dès ce mois de janvier 2013, des conseillers de l'Association Savoyarde de Développement des Energies Renouvelables (ASDER) pourront vous recevoir soit à la communauté de communes de Moutiers (les derniers mardis de chaque mois, de 13h30 à 17h30) soit à la mairie de Bourg St Maurice (les 2èmes mercredis de chaque mois de 14h à 18h00), soit via l'appel à un N° unique, le 04.79.24.00.10.

Ils vous informeront sur les travaux d'isolation, l'écoconstruction, les énergies renouvelables, les aides financières mobilisables ..



LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le conseil Général de la Savoie est impliqué dans le projet franco-italien RENERFOR sur les énergies renouvelables.

Dans le cadre de cette action, le conseil général a choisi l'union régionale des communes forestières pour réaliser une opération de sensibilisation autour de l'impact sur la qualité de l'air d'un mauvais chauffage domestique au bois

bûche et d'une meilleure utilisation du chauffage bois.

Pour informer et échanger avec le grand public sur ces questions, le conseil général organise une conférence le 13 mai à 18h30 à Aime (Salle des fêtes).

Il est rappelé aux administrés que seules les eaux usées domestiques provenant des toilettes, douches, baignoires, lavabos, éviers, lave-vaisselle, lave-linge, doivent être déversées dans les réseaux d'assainissement collectif.

Tous les autres produits, tels que hydrocarbures, peintures, diluants, huile de toute nature, etc... sont interdits et doivent être déposés dans les bacs installés à cet effet dans les déchetteries.

Les vidanges de piscines sont tolérées sous réserve d'une autorisation verbale préalable de l'équipe d'exploitation de la station d'épuration
tél. heures bureaux :
04. 79. 07. 00. 64

Il est également précisé que lors de tous travaux de construction neuves ou de rénovation, les propriétaires doivent raccorder de manière séparative les canalisations d'eau usées et les canalisations d'eaux pluviales. Les eaux de pluie sont extrêmement néfastes au bon fonctionnement de la station d'épuration.

Concernant les réseaux d'eaux pluviales, ils sont destinés à recueillir exclusivement les eaux de pluie : les sauts d'eau de nettoyage, les huiles de friture ne doivent en aucun cas être vidés dans les caniveaux.

Merci de votre compréhension.

CONTRIBUTION FINANCIERE AUX ENTREPRISES

DESRIPTIF

Le dispositif fonds pour les restructurations défense (Fred) permet d'accompagner sur les territoires touchés par des restructurations de la défense les projets portés par les PME conduisant à la création d'emplois durables ou, à titre exceptionnel, les projets de reprise d'activités conduisant à la sauvegarde de l'emploi.

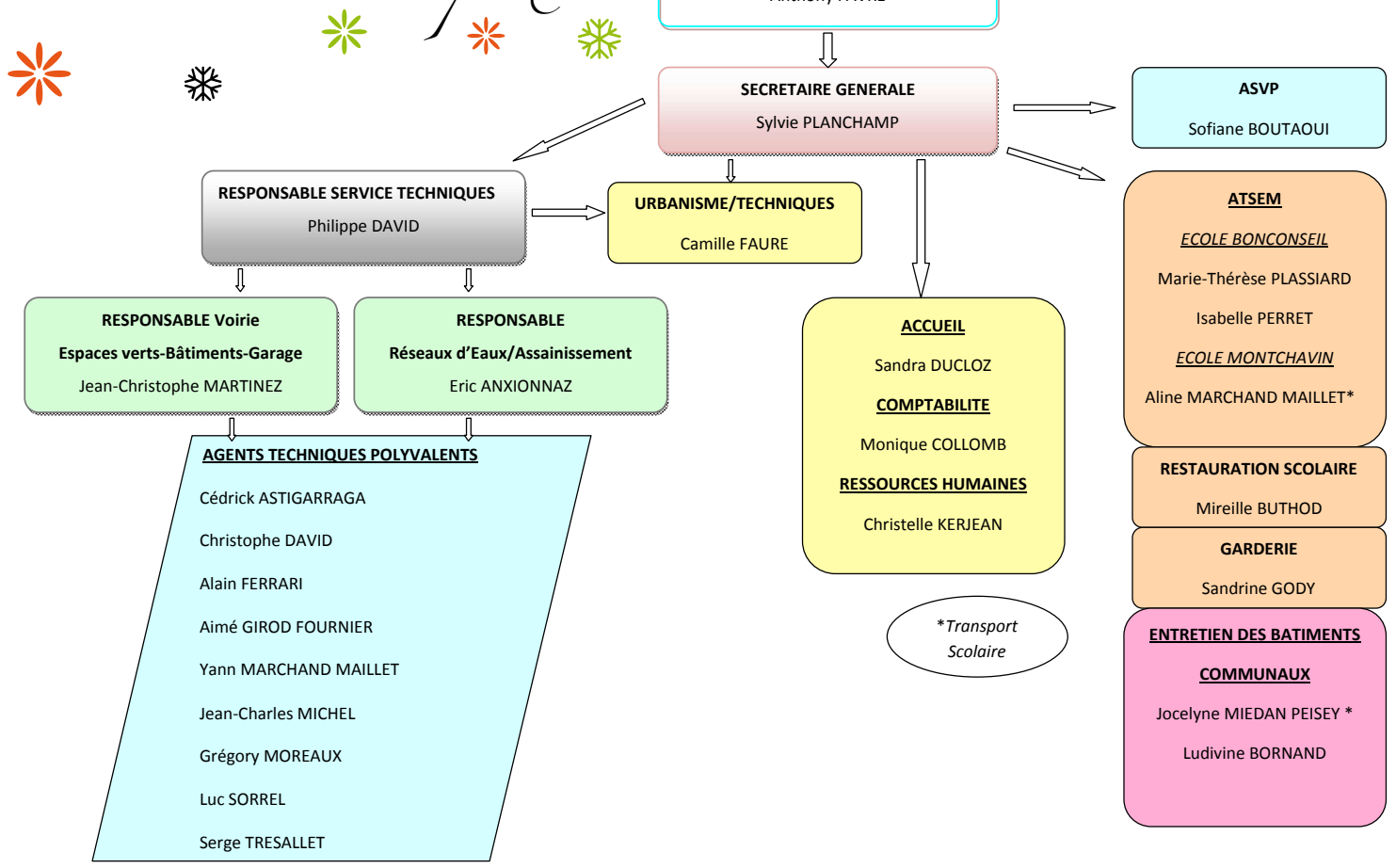
CIBLE

• TPE, PME, et PMI présentant une situation financière saine, s'implantant ou développant une activité génératrice d'emplois durables sur les cantons de Bourg st Maurice et d'Aime.

CONTACT ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

• Claude MURENA : claudemurena@irhone-alpes.pref.gouv.fr
• Site internet : www.restructurations.defense.gouv.fr

Les Services Municipaux



Nous avons choisi de vous présenter les agents communaux afin que vous puissiez mesurer l'organisation mise à votre disposition.

Cela vous permettra aussi d'identifier les femmes et les hommes qui travaillent pour la commune. Nous essayons dans la mesure du possible de répondre aux exigences réglementaires et organisationnelles, ceci afin d'être à la hauteur de vos souhaits et exigences. Un trombinoscope détaillé suivra dans les prochains mois.

Votre dévoué,
Le Maire,
Anthony FAVRE

LES SERVICES ADMINISTRATIFS



De gauche à droite : Sandra DUCLOZ, Sylvie PLANCHAMP, Camille FAURE, Christelle KERJEAN, Monique COLLOMB.

LES SERVICES TECHNIQUES



De gauche à droite 1^{er} rang : Christophe DAVID, Cédric ASTIGARRAGA, Yann MARCHAND MAILLET, Jean-Christophe MARTINEZ,
De gauche à droite 2^{ème} rang : Alain FERRARI, Jean-Charles MICHEL, Aimé GIROD FOURNIER, Grégory MOREAUX, Luc SORREL, Philippe DAVID, Serge TRESALLET, Eric ANXIONNAZ.

LES SERVICES ECOLE ET ENTRETIEN



De gauche à droite : Sandrine GODY, Marie-Thérèse PLASSIARD, Ludivine BORNAND, Jocelyne MIEDAN PEISEY, Mireille BUTHOD, Aline MARCHAND MAILLET.



HIVER 2012/2013

Les accalmies météorologiques du mois de février ont permis aux agents des services techniques de reprendre les petits travaux.

L'hiver n'aura pas ménagé la mécanique ! Alain a entretenu et réparé les petits bobos sur le parc automobile à toute heure et par tout temps (panne hydraulique, chaudronnerie sur les étraves, échange de lame ...) et il a terminé aussi la barrière du complexe aquatique de Montchavin.

Christophe a terminé la barrière de protection au "chemin de la liberté" en bois autoclave.

Il a confectionné aussi des petits meubles et des jardinières pour les bureaux de la mairie, ainsi que des présentoirs pour l'office du Tourisme de Montchavin-Les-Coches.

Jean-Charles et Cédric remettent en état les bans publics.

Aimé a fabriqué des barbecues pour la zone d'embarcadère de canoë-kayak au pont de Bellentre.

Grégory et Cédric continuent la mise en place de la signalétique, rajout de lame pour la signalisation des toilettes publiques et des aires de pique-nique.

Aménagement intérieur à la mairie (pose de placard).



Cette année encore le déneigement aura pris une place importante dans l'emploi du temps des services techniques.

Voici quelques chiffres pour le mois de décembre 2012 :

257 heures supplémentaires

163 heures de nuits

50 heures effectuées le dimanche et les jours fériés.

Le mois de janvier 2013 :

116 heures supplémentaires

100 heures de nuits

19 heures effectuées le dimanche et les jours fériés.

Pour entretenir 15 kilomètres de route, 3 kilomètres de chemin, 34 emplacements molochs et 56 poteaux incendie.

PRINCIPAUX TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS 2012

Aménagement de la nouvelle bibliothèque
Réaménagement de la Mairie, bureaux et salle du conseil
WC de la salle des fêtes de Bellentre,
Rénovation des façades de l'école de Bonconseil.
Réaménagement du cinéma de Montchavin
Aménagements extérieurs de l'Espace Paradisio

Achat d'un engin de déneigement,
Mise en place des plaques des rues à Bellentre,
Réfection de l'éclairage public,
Aménagement de l'embarcadère du pont de Bellentre,
Aménagement de la route des Chapelles pour installation de conteneurs semi-enterrés

Réfection abris de bus de Bonconseil et du Plan des Forches,
Reprise d'un mur en pierre sèche à Montorlin,

Aménagement d'un arrêt navette à l'entrée de Montchavin,
Sécurisation de l'ancien bief des Bauches,
Mise en place d'une signalétique sur la station,
Extension de la Wifi sur Montchavin-Les Cochés,
Travaux en alpages,
Amélioration de l'accès à la patinoire,
Réfection d'enrobé dans les divers hameaux de Bellentre,
Voirie d'accès de l'espace Paradisio

Mazuet : reprise du réseau d'eau potable,

ENTREES PISCINE EXTERIEURE <i>(sans limitation de durée)</i>	2013
Enfant (- 3 ans)	Gratuit
Enfant (3/13 ans)	4.20€
Ado & Adulte (14 ans et +)	5.40€
Carte enfant 10 entrées	38€
Carte ado/adulte 10 entrées	49€
Pass famille (2 adultes maxi)	15€
ENTREES PISCINE + SPA <i>(sans limitation de durée)</i>	2013
Enfant (- 3 ans)	Gratuit
Enfant (3/13 ans)	8€
Ado (14/17 ans)	13€
Adulte (18 ans et +)	18€
Pass famille (2 adultes maxi)	45€
PASS ACTIVITES <i>(Piscine + SPA + Activités)</i>	2013
Pass activités	25€
10 Pass activités	185€
ABONNEMENTS PISCINE <i>(accès illimité)</i>	2013
Classic enfant semaine	15€
Classic adulte semaine	18€
Classic enfant saison résidents	50€
Classic adulte saison résidents	60€
ABONNEMENTS ACTIVITES <i>(Piscine + SPA + Activités)</i>	2013
Classic plus enfant semaine	40€
Classic plus adulte semaine	60€

LE CINÉMA DE MONTCHAVIN

**OUVERTURE
du 1^{er} juillet
au 30 août 2013**



Du lundi au vendredi

- Tarifs normal : 8 euros
- Tarif adulte résident : 5.50 euros
- Tarif enfant : <=13 ans : 5.50 euros
- Tarif enfant résident : <=13 ans : 5 euros
- Carte famille (4 personnes) : 22 euros
- Carte privilège (5 places + 2 gratuites) : 40 euros

Pour profiter des tarifs résidents venez retirer votre carte résident à la mairie muni d'une photo et d'un justificatif de domicile

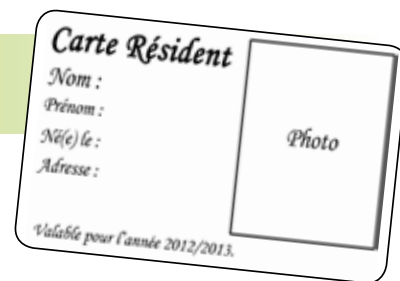
CARTE RESIDENT

Pour obtenir la "carte résident" vous devez habiter la commune de Bellentre au moins dix mois par an ou être saisonnier.

Une fois ces conditions remplies vous devez vous présenter à la Mairie de Bellentre avec des papiers d'identité, une photo par personne (adulte et enfant) et un justificatif de domicile, ou attestation de l'employeur pour les saisonniers et demander votre carte.

La carte résident permet de bénéficier de tarifs préférentiels :

- Complexe aquatique
 - Cinéma de Montchavin
 - Patinoire, luge d'été sur les forfaits "Gens du Pays" à la semaine, au mois et à la saison, renseignements à la patinoire.
- Cette carte vous donne également droit aux avantages suivants :
- l'accès gratuit aux navettes inter-station en juillet/août.
 - Une entrée gratuite à la patinoire, luge d'été et accro-bungee
 - Un carton gratuit lors de la soirée "Loto".



ÉTÉ 2013 : DES AVANTAGES POUR TOUS

Cette année encore, la carte d'hôte est proposée pour cet été 2013 :

Grâce à votre carte d'hôte, bénéficiez en plus de l'accès à la navette inter-station, d'une entrée gratuite à la patinoire ; à la luge d'été et à l'accro-bungee, ainsi que d'un carton lors de la soirée loto dont l'entrée est gratuite.

Si vous voulez en profiter encore plus, elle vous permettra ensuite, d'obtenir des tarifs préférentiels à la patinoire, à la luge d'été.

Pour les propriétaires occupant ou louant leur appartement durant la saison, vous pourrez récupérer cette même carte auprès de votre syndic de copropriété, de votre agence de location, de votre contact résidence ou auprès de l'office du tourisme.

Pour les personnes venant séjourner sur notre commune et s'acquittant de la taxe de séjour, vous pouvez obtenir une carte nominative auprès de votre hébergeur ou auprès de l'office du tourisme sur présentation du règlement de la taxe de séjour.



Informations utiles

CONSULTANCE ARCHITECTURALE

Vous avez un projet de construction
ou de rénovation,
contactez la
Communauté de Communes
des Versants d'Aime
afin de prendre un rendez-vous
avec l'architecte conseil de permanence

SPECTACLES A PETITS PRIX AU DÔME THEATRE

En partenariat avec l'Assemblée de Pays Tarentaise Vanoise et les cantons voisins, les versants d'Aime proposent aux habitants d'assister à des spectacles du Dôme Théâtre d'Albertville à un tarif préférentiel.

En empruntant le bus, vous pouvez ainsi bénéficier du tarif groupe pour vos places de spectacle, cela permet d'économiser entre 6 et 8 euros.

Les places doivent être réservées au plus tard 3 semaines avant les dates de spectacles auprès de l'accueil des versants d'Aime (04.79.55.40.27).



JEUNES ENFANTS, UNE SOLUTION POUR VOS BESOINS DE GARDE PONCTUELS

Les places d'accueil occasionnel du multi-accueil Amstramgram Tarentaise sont ouvertes à tous les enfants, qu'ils fréquentent régulièrement la structure ou pas.

Déchetterie du Praz



Site de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Valezan

Le Praz – RN90 – 73210 Valezan

Nouveaux horaires à partir du 18 mars 2013

Ouvert du lundi au samedi
de 9h30 à 12h00
de 13h30 à 18h00

Informations : 04 79 55 40 27

Sont acceptés les déchets suivants

- Papiers, cartons
- Monstres, encombrants
- Ferrailles
- Végétaux
- Huiles de vidange (petites quantités)
- Gravats en petite quantité (moins de 1m³)

Gratuit pour les particuliers.

Facturation pour les entreprises (maximum 3 m³)

Des nouvelles de Françoise et Yann Allain

Dans le précédent bulletin, nous avons présenté le projet de Françoise et Yann Allain.

A savoir : parcourir 10 000 km en vélo à travers le sous-continent indien. Pour réussir cet audacieux défi, ils se sont donnés six mois. Leur aventure commence le 2 décembre 2012, dès le remontage des VTT dans le hall de l'aéroport d'Ahmedabad.

Plus de 4 mois se sont écoulés. Via une connexion internet datant de la mi-mars, ils se sont prêtés au jeu des questions-réponses (extraits).



Comment allez-vous ?

En pleine forme et motivés comme au premier jour.

Où êtes-vous actuellement ?

Dans l'état de l'Andhra Pradesh. Nous nous dirigeons vers la ville de Chennai, en longeant au plus près la côte maritime.

Combien de kilomètres au compteur ?

Nous avons dépassé les 7000 ...

Quel temps fait-il ?

Depuis Le 15 février, nous connaissons tous les jours une chaleur étouffante qui nous oblige à commencer à pédaler dès 6 heures du matin, voire même plus tôt.

Avez-vous eu d'importantes galères à gérer ?

Oui !.. Tout d'abord à l'occasion d'une étape de 110 km sous une pluie battante avec la gastro-entérite de notre vie, puis en plein désert du Rajasthan, démoralisés par un arrêt forcé suite à un épanchement de synovie. Nous avons bien cru que l'aventure s'arrêterait là ...

Les moments les plus marquants ?

Nous avons eu le privilège d'assister aux cérémonies rituelles dans l'hypnotique et envoûtante ville de Bénarès, joué à Calcutta avec les enfants des rues et fêté "Kali" la patronne de la ville, partagé la vie de plusieurs familles "Gujaraties" qui nous ont offert gîte et couvert ...

Le mot de la fin ?

Nous trouvons que le temps passe trop vite ... nous savons déjà que nous reviendrons. Tout ici est démesuré : la population, le nombre de dieux, la foi, les couleurs, les parfums, les épices ... Tous nos sens sont en éveil permanent. Si nous devions garder qu'une seule image de ce peuple généreux, ce serait un sourire. En Inde, on se rencontre par un sourire.

PS : Nous adressons un amical et sincère bonjour à l'ensemble des Bellentrais.

propos recueillis par JLG Photos extraites de leur blog : indiatur2013.unblog.fr

Ils sont arrivés jusqu'ici !

L'INDE :
superficie : 3 287 000 km²
(6 fois celle de la France)
Population recensée en 2012 :
1,21 milliard d'habitants



Parés pour l'aventure ...





Être jeune et savoir le rester

La jeunesse n'est pas une période de la vie, elle est un état d'esprit, un effet de la volonté, une qualité de l'imagination, une intensité émotive, une victoire du courage sur la timidité, du goût de l'aventure sur l'amour du confort.

On ne devient pas vieux pour avoir vécu un certain nombre d'années; on devient vieux parce qu'on a déserté son idéal. Les années rident la peau; renoncer à son idéal ride l'âme. Les préoccupations, les doutes, les craintes et les désespoirs sont les ennemis qui, lentement, nous font pencher vers la terre et devenir poussière avant la mort.

Jeune est celui qui s'étonne et s'émerveille. Il demande, comme l'enfant insatiable. Et après ? Il défie les événements et trouve la joie au jeu de la vie.

*Vous êtes aussi jeune que votre foi.
Aussi vieux que votre doute.
Aussi jeune que votre confiance en vous-même
Aussi jeune que votre espoir.
Aussi vieux que votre abattement.*

*Vous resterez jeune tant que vous serez réceptif.
Réceptif à ce qui est beau, bon et grand.
Réceptif aux messages de la nature,
de l'homme et de l'infini.*

Si un jour votre cœur allait être mordu par le pessimisme et rongé par le cynisme, puisse Dieu avoir pitié de votre âme de vieillard.

*Général Douglas MacArthur (1880-1964)
Chef d'état-major de l'armée américaine durant les années 1930.*

Bientôt la saison des morilles

Ah ! les morilles !...

Champignons mythiques s'il en est, traqués dès la mi-avril avec une frénésie jubilatoire par ses nombreux amateurs. Pourquoi un tel engouement ? On ne sait trop. Est-ce la forme de cet ascomycète, si particulière avec son aspect de petite éponge ? Sa silhouette éminemment sympathique ? Sa faculté de se cacher espieglement ? Peut-être les défis "t'en a trouvé combien toi ?". Ou alors, ses qualités culinaires qui - il faut bien l'avouer - sont excellentes.

Sachez toutefois que la morille se rencontre le plus souvent aux abords des ruisseaux, en lisière de bois, sous les frênes, les noisetiers ou les peupliers.

Mais on peut la trouver aussi dans des coins parfaitement inattendus : dans un bac à fleurs sous une couche d'écorces achetées dans le commerce, près d'une décharge sauvage ou encore au beau milieu d'une allée de graviers. La morille est vraiment un comestible de premier choix.

On la préférera séchée, c'est là quelle donnera tout son parfum. D'aucuns peuvent avoir envie de la consommer fraîche. Dans ce cas, il faut veiller à bien la cuire à 60° minimum, pendant 20 minutes, sinon elle est toxique.